



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE  
S

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2018-159

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

**84\_DIRECCTE\_Direction régionale des entreprises de la concurrence de la  
consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-11-29-010 - ARRETE DIRECCTE-UD69 TRAVAIL 2018 11 29 06 (19 pages)

Page 3



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité départementale du Rhône

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

---

**ARRÊTÉ DIRECCTE-UD69\_TRAVAIL\_2018\_11\_29\_06**  
**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle**  
**et gestion des intérimis**

**Le Responsable de l'Unité départementale du Rhône de la Direction Régionale des**  
**Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi**  
**de la région Auvergne-Rhône-Alpes,**

---

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

**Vu** le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 avril 2017 portant nomination de M. Jean-François BÉNÉVISE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision n°2015-01 du 3 juillet 2015 de Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Rhône-Alpes portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région de Rhône-Alpes ;

**Vu** l'arrêté n° 2018-045 du 8 novembre 2018 de Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant subdélégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI, responsable de l'unité départementale du Rhône ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le directeur-adjoint du travail inspectant, les inspecteurs et les contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département du Rhône.

### **Unité de contrôle 1, Lyon-Centre, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**

**Responsable de l'unité de contrôle : Olivier PRUD'HOMME, directeur-adjoint du travail**

Section 1	PICARD Esther	Inspectrice du travail
Section 2	FEYEUX Philippe	Inspecteur du travail
Section 3	LOUIS Joël	Directeur adjoint du travail inspectant
Section 4	LAGER Frédérique	Inspectrice du travail
Section 5	VACANT	
Section 6	EL GALAI Anissa	Inspectrice du travail
Section 7	VACANT	
Section 8	VACANT	
Section 9	GIRERD Chantal	Inspectrice du travail
Section 10	BLANC Corinne	Inspectrice du travail
Section 11	GOUFFI Schérazade	Contrôleur du travail
Section 12	AUGÉ Sabrina	Inspectrice du travail
Section 13	PERRAUX Françoise	Contrôleur du travail

### **Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**

**Responsable de l'unité de contrôle : Alain DUNEZ, directeur-adjoint du travail**

Section 14	GIMENEZ Mélanie	Inspectrice du travail
Section 15	TALON Annick	Inspectrice du travail
Section 16	BLANC Caroline	Inspectrice du travail
Section 17	VIOSSAT Isabelle	Contrôleur du travail
Section 18	MONNIER-AYMARS Marceline	Contrôleur du travail
Section 19	GINECCI Julie	Inspectrice du travail
Section 20	VACANT	
Section 21	GUBIAN Corinne	Contrôleur du travail
Section 22	GENIN Bernard	Contrôleur du travail
Section 23	BA Malick	Contrôleur du travail
Section 24	PEYSSONNEAUX Anne	Inspectrice du travail
Section 25	LEYGNAC Yolande	Contrôleur du travail

### **Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**

**Responsable de l'unité de contrôle : Mme Audrey LAYMAND, directrice-adjointe du travail**

Section 26	VACANT	
Section 27	VACANT	
Section 28	MIRAD Hourya	Inspectrice du travail
Section 29	KHERBACHE Agathe	Inspectrice du travail
Section 30	COPONAT Marie-Pierre	Inspectrice du travail

section 31	TOMIELLO Aurélie	Inspectrice du travail
Section 32 - Et Habitat Territoire Conseil, 26 rue René CASSIN, 69009 LYON - Sauf BAYER CROPSCIENCES, sis 14-20 rue Pierre Baizet 69009 LYON	METAXAS Alexandre	Inspecteur du travail
Section 33 - et BAYER CROPSCIENCES, sis 14-20 rue Pierre Baizet LYON 69009 - sauf Habitat Territoire Conseil, 26 rue René CASSIN, 69009 LYON	FOUQUET Caroline	Inspectrice du travail
Section 34	BONNET Jean-Michel	Inspecteur du travail
Section 35	MARTIN Guillemette	Inspectrice du travail
Section 36	VACANT	
Section 37	ZONCA Carine	Inspectrice du travail

**Unité de contrôle 4, Rhône-Centre-Est, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**  
**Responsable de l'unité de contrôle : Nathalie ROCHE, directrice-adjointe du travail**

Section 38 DALKIA INFRASTRUCTURES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS, 2, 4 rue des CANUTS 69120 VAULX-EN-VELIN	MAUPOINT Marie-Pierre	Inspectrice du travail
Section 39	GOUTELLE Kevin	Inspecteur du travail
Section 40	CHOUAT Imène	Inspectrice du travail
Section 41	VACANT	
Section 42	SAZ Annabelle	Inspectrice du travail
Section 43	MERZOUGUI Sabah	Contrôleur du travail
Section 44	MILCENT Mathilde	Inspectrice du travail
Section 45 et DALKIA INFRASTRUCTURES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS, 2, 4 rue des CANUTS 69120 VAULX-EN-VELIN	MINARDI Christine	Inspectrice du travail
Section 46 Et les établissements suivants : - ROBERT BOSCH France, 41 Boulevard Marcel Sembat 69631 VENISSIEUX Cedex - SOLVIMO, 72 avenue Jean Jaurès 69200 VENISSIEUX - AUTOSUR, 113 avenue Francis de Pressensé 69200 VENISSIEUX - CARSO, 10 rue Yves TOUDIC, 69200 VENISSIEUX	LECLERC Anne-Lise	Inspectrice du travail

Section 47 Sauf les établissements suivants : - ROBERT BOSCH France, 41 Boulevard Marcel Sembat 69631 VENISSIEUX Cedex - SOLVIMO 72 avenue Jean Jaurès 69200 VENISSIEUX - AUTOSUR 113 avenue Francis de Pressensé 69200 VENISSIEUX - CARSO, 10 rue Yves TOUDIC, 69200 VENISSIEUX	ELLUL Catherine	Inspectrice du travail
Section 48	PERON Anne-Lise	Inspectrice du travail

**Unité de contrôle 5, Rhône-Nord-et-Agriculture,  
Domiciliée :**

**pour les sections 50, 57, 58, 59 : 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**

**pour les sections 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56 : 70 rue des Chantiers du Beaujolais à  
LIMAS**

**Responsable de l'unité de contrôle : Mme Martine LELY, directrice-adjointe du travail**

Section 49	VITTI Myriam	Inspectrice du travail
Section 50	LIEFFROY Annie	Inspectrice du travail
Section 51	DUFOUR Florence	Inspectrice du travail
Section 52	PAYA Marie-Noëlle	Inspectrice du travail
Section 53	JORDAN Maithe	Inspectrice du travail
Section 54	VACANT	
Section 55	METAXAS Denis	Inspecteur du travail
Section 56	CANIZARES Marie-Jo	Inspectrice du travail
Section 57	TYRODE Dominique	Inspectrice du travail
Section 58	VACANT	
Section 59	VACANT	

**Unité de contrôle 6, Rhône-Transports, 8-10 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE**

**Responsable de l'unité de contrôle : Mme Sylvie GAUTHIER, directrice-adjointe du travail**

Section 60	VACANT	
Section 61	VIRIEUX Sandrine	Inspectrice du travail
Section 62	GOURC Gilles	Inspecteur du travail
Section 63	JUSTO Hugo	Inspecteur du travail
Section 64	PAPASTRATIDIS Anne-Laure	Inspectrice du travail
Section 65	DUFOUR-GRUENAI Ian	Inspecteur du travail
Section 66	LEGRAND Fanette	Inspectrice du travail
Section 67	SOLTANE Aicha	Inspectrice du travail
Section 68	GAILLARD Vincent	Inspecteur du travail
Section 69	AFFRE Thierry	Inspecteur du travail

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail ou d'un directeur-adjoint du travail inspectant sont confiés aux inspecteurs du travail et directeur-adjoint du travail inspectant, et le cas échéant les responsables d'unité de contrôle, mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

**Unité de contrôle 1, Lyon-Centre :**

Section	Pouvoir de décision administrative
Section 11	L'inspectrice du travail de la section 1
Section 13	L'inspectrice du travail de la section 9

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur, directeur-adjoint du travail inspectant chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4, ou le cas échéant, le responsable d'unité de contrôle de Lyon-Centre.

**Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest**

Section	Pouvoir de décision administrative
Section 17	L'inspectrice du travail de la section 29
Section 18	L'inspecteur du travail de la section 34
Section 21	L'inspectrice du travail de la section 24
Section 22	L'inspectrice du travail de la section 42
Section 23	Le responsable de l'unité de contrôle de RHÔNE-SUD-OUEST
Section 25	L'inspectrice du travail de la section 45

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4 ou le cas échéant, le responsable d'unité de contrôle de Rhône-Sud-Ouest.

**Unité de contrôle 4, Rhône-Centre-Est**

Section	Pouvoir de décision administrative
Section 43 Entreprises de plus de 200 salariés ainsi que les entreprises et établissements suivants : - AOSTE, 523 cours du 3 <sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST - ASSYSTEM, 97 allée BORODINE, Bâtiment DOUGLAS 3-4, 69800 SAINT-PRIEST - CAPGEMINI, parc technologique de Lyon, 523 cours du 3 <sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST - CIRTIL, 590 cours du 3 <sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST - INTRUM JUSTITIA, 97 allée BORODINE, 69800 SAINT-PRIEST - ORANGE, 654 cours du 3 <sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST - SFR, parc technologique de Lyon 452 cours du 3 <sup>ème</sup> millénaire, Bâtiment DOUGLAS 3-4, 69800 SAINT-PRIEST	L'inspectrice du travail de la section 48

Section	Pouvoir de décision administrative
Section 43 entreprises jusqu'à 200 salariés, à l'exception des entreprises et établissements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- AOSTE, 523 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- ASSYSTEM, 97 allée BORODINE, Bâtiment DOUGLAS 3-4, 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- CAPGEMINI, parc technologique de Lyon, 523 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- CIRTIL, 590 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- INTRUM JUSTITIA, 97 allée BORODINE, 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- ORANGE, 654 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- SFR, parc technologique de Lyon 452 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire, Bâtiment DOUGLAS 3-4, 69800 SAINT-PRIEST</li> </ul>	La responsable de l'unité de contrôle RHÔNE-CENTRE-EST

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur ou directeur-adjoint du travail inspectant chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4 ou le cas échéant, la responsable d'unité de contrôle de Rhône-Centre-Est.

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-2° du code du travail, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail est confié aux inspecteurs du travail ou directeur-adjoint du travail inspectant mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

#### Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest

Section	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section 17, pour les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> <li>- AUCHAN Centre Commercial Portes de Lyon, Route Nationale 6 - Lieu-dit la Garde, 69570 Dardilly</li> <li>- BTP CFA : 4 Place du Paisy, 69570 Dardilly</li> <li>- BUREAU VERITAS : 41 Chemin des Peupliers, 69570 Dardilly</li> <li>- HUB ONE MOBILITY : 5 Route du Paisy, 69570 Dardilly</li> <li>- MANITOWOK CRANE GROUP: 66 Chemin du Moulin Carron, 69570 Dardilly</li> <li>- LA POSTE : 2D Chemin des Cuers, 69570 Dardilly</li> <li>- SPIE-BATIGNOLLES-SUD-EST : 68 Chemin du Moulin Carron, 69570 Dardilly</li> </ul>	L'inspectrice du travail de la section 29
Section 18	L'inspecteur du travail de la section 34
Section 21	L'inspectrice du travail de la section 24
Section 22	L'inspectrice du travail de la section 42
Section 25	L'inspectrice du travail de la section 45

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, ou directeur-adjoint du travail inspectant mentionné ci-dessus, le contrôle des entreprises concernées est assuré par l'agent de contrôle chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4.

## Unité de contrôle 4, Rhône-Centre-Est

Section	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section 43 Entreprises de plus de 200 salariés et les entreprises et établissements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- AOSTE, 523 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- ASSYSTEM, 97 allée BORODINE, Bâtiment DOUGLAS 3-4, 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- CAPGEMINI, parc technologique de Lyon, 523 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- CIRTIL, 590 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- INTRUM JUSTITIA, 97 allée BORODINE, 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- ORANGE, 654 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire 69800 SAINT-PRIEST</li> <li>- SFR, parc technologique de Lyon 452 cours du 3<sup>ème</sup> millénaire, Bâtiment DOUGLAS 3-4, 69800 SAINT-PRIEST</li> </ul>	L'inspectrice du travail de la section 48

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, ou directeur-adjoint du travail inspectant mentionné ci-dessus, le contrôle des entreprises concernées est assuré par l'agent de contrôle chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4.

### Article 4 :

Le directeur de l'unité départementale du Rhône désigne les agents de contrôle suivants pour assurer les intérim des sections mentionnées ci-dessous :

### Unité de contrôle 1, Lyon-Centre :

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section 5	Le contrôleur du travail de la section 11	Le directeur-adjoint du travail inspectant de la section 3, à l'exception, jusqu'au 15 janvier 2019 des entreprises suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mondial Protection 213 rue de Gerland 69007 Lyon</li> <li>- TESSI, 25 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon</li> </ul> L'inspectrice du travail de la section 1 jusqu'au 15 janvier 2019, puis le directeur-adjoint du travail inspectant de la section 3 pour les entreprises suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mondial Protection 213 rue de Gerland 69007 Lyon</li> <li>- TESSI, 25 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon</li> </ul>	Le directeur-adjoint du travail inspectant de la section 3 à l'exception, jusqu'au 15 janvier 2019 des entreprises suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mondial Protection 213 rue de Gerland 69007 Lyon</li> <li>- TESSI, 25 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon</li> </ul> L'inspectrice du travail de la section 1 jusqu'au 15 janvier 2019, puis le directeur-adjoint du travail inspectant de la section 3 pour les entreprises suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mondial Protection 213 rue de Gerland 69007 Lyon</li> <li>- TESSI, 25 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon</li> </ul>
Section 7 (entreprises de moins de 50 salariés)	L'inspectrice du travail de la section 12	L'inspectrice du travail de la section 12	
Section 7 (entreprises d'au moins 50 salariés)		L'inspecteur du travail de la section 2	L'inspecteur du travail de la section 2
Section 8	Le contrôleur du travail de la section 13	Le responsable d'unité de contrôle LYON-CENTRE	Le responsable d'unité de contrôle LYON-CENTRE

**Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest :**

<b>Section</b>	<b>Agent de contrôle assurant l'intérim</b>	<b>Pouvoir de décision administrative</b>	<b>Contrôle établissements d'au moins 50 salariés</b>
Section 20	Le contrôleur du travail de la section 23	L'inspectrice du travail de la section 14	Le contrôleur du travail de la section 23

**Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne**

<b>Section</b>	<b>Agent de contrôle assurant l'intérim</b>	<b>Pouvoir de décision administrative</b>	<b>Contrôle établissements d'au moins 50 salariés</b>
<p>Section 26 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clinique Saint-Charles, 25 rue de Flesselle, 69001 LYON</li> <li>- Opéra de LYON, place de la Comédie, 69001 LYON</li> <li>- Service de Maintien à Domicile de Lyon, 1 rue Imbert COLOMES, 69001, LYON</li> <li>- Société générale : 6 rue de la République 69 001 LYON</li> </ul> <p>Et jusqu'au 31 décembre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MATSURI, 7 rue de la Fromagerie, 69001 LYON</li> <li>- SESAME AUTISME, 16 rue PIZAY, 69001 LYON</li> </ul>		La responsable de l'unité de contrôle LYON-VILLEURBANNE	La responsable de l'unité de contrôle LYON-VILLEURBANNE
<p>Section 26, à l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clinique Saint-Charles, 25 rue de Flesselle, 69001 LYON</li> <li>- Opéra de LYON, place de la Comédie, 69001 LYON</li> <li>- Service de Maintien à Domicile de LYON, 1 rue Imbert COLOMES, 69001 LYON</li> <li>- Société générale : 6 rue de la République 69 001 LYON</li> </ul> <p>Et jusqu'au 31 décembre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MATSURI, 7 rue de la Fromagerie, 69001 LYON</li> <li>- SESAME AUTISME, 16 rue PIZAY, 69001 LYON</li> </ul>	L'inspectrice du travail de la section 30	L'inspectrice du travail de la section 30	L'inspectrice du travail de la section 30

<b>Section</b>	<b>Agent de contrôle assurant l'intérim</b>	<b>Pouvoir de décision administrative</b>	<b>Contrôle établissements d'au moins 50 salariés</b>
Section 27	L'inspectrice du travail de la section 33 jusqu'au 31 décembre 2018 puis l'inspectrice du travail de la section 35	L'inspectrice du travail de la section 33 jusqu'au 31 décembre 2018 puis l'inspectrice du travail de la section 35	L'inspectrice du travail de la section 33 jusqu'au 31 décembre 2018 puis l'inspectrice du travail de la section 35
Section 36, à l'exception de COMPASS, 54 avenue Paul Kruger à Villeurbanne (69100)	L'inspecteur du travail de la section 32	L'inspecteur du travail de la section 32	L'inspecteur du travail de la section 32
Section 36, COMPASS, 54 avenue Paul Kruger à Villeurbanne (69100)	L'inspectrice du travail de la section 37	L'inspectrice du travail de la section 37	L'inspectrice du travail de la section 37

#### **Unité de contrôle 4, Rhône-Centre-Est**

<b>Section</b>	<b>Agent de contrôle assurant l'intérim</b>	<b>Pouvoir de décision administrative</b>	<b>Contrôle des établissements d'au moins 50 salariés</b>
Section 38	Le contrôleur du travail de la section 21	L'inspectrice du travail de la section 47	L'inspectrice du travail de la section 47
Section 41	L'inspectrice du travail de la section 40	L'inspectrice du travail de la section 40	L'inspectrice du travail de la section 40

#### **Unité de contrôle 5, Rhône-Nord-et-Agriculture**

<b>Section</b>	<b>Agent de contrôle assurant l'intérim</b>	<b>Pouvoir de décision administrative</b>	<b>Contrôle des établissements d'au moins 50 salariés</b>
Section 54 à l'exception de Villefranche-sur-Saône	L'inspectrice du travail de la section 52	L'inspectrice du travail de la section 52	L'inspectrice du travail de la section 52
Section 54, Villefranche-sur-Saône	L'inspecteur du travail de la section 55	L'inspecteur du travail de la section 55	L'inspecteur du travail de la section 55
Section 58	L'inspectrice du travail de la section 50	L'inspectrice du travail de la section 50	L'inspectrice du travail de la section 50
Section 59 secteur agricole au sens de l'article VI, b de la décision du DIRECCTE 2015-01	L'inspectrice du travail de la section 57	L'inspectrice du travail de la section 57	L'inspectrice du travail de la section 57
Section 59 hors secteur agricole	L'inspectrice du travail de la section 50	L'inspectrice du travail de la section 50	L'inspectrice du travail de la section 50

## Unité de contrôle 6, Rhône-Transports

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle des établissements d'au moins 50 salariés
<b>Section 60</b> (entreprises de moins de 50 salariés)	L'inspectrice du travail de la section 61	L'inspectrice du travail de la section 61	
<b>Section 60</b> (entreprises d'au moins 50 salariés)		L'inspecteur du travail de la section 63	L'inspecteur du travail de la section 63

### Article 4 bis :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 du présent arrêté, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

#### 1. Unité de contrôle 1, Lyon-Centre :

##### **1.1. Intérim du directeur-adjoint du travail inspectant et des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :**

Directeur-adjoint inspectant, Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7
l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD	l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER	l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI
l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD	l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER	l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI
le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD	l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER	l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI
l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD	le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER	l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI

<b>Directeur-adjoint inspectant, Inspecteur du travail</b>	<b>Intérim 1</b>	<b>Intérim 2</b>	<b>Intérim 3</b>	<b>Intérim 4</b>	<b>Intérim 5</b>	<b>Intérim 6</b>	<b>Intérim 7</b>
l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD	le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER	l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI
l'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD	le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER	l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI
l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER	le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI	l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD
l'inspectrice du travail de la section 6, Anissa EL GALAI	l'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD	l'inspecteur du travail de la section 2, Philippe FEYEUX	l'inspectrice du travail de la section 10, Corinne BLANC	l'inspectrice du travail de la section 12, Sabrina AUGÉ	le directeur-adjoint inspectant de la section 3, Joël LOUIS	l'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD	l'inspectrice du travail de la section 4, Frédérique LAGER

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 2.1, 3.1, 4.1, 5.1, 6.1 du présent article.

### **1.2. : Intérim des contrôleurs du travail (décisions administratives) :**

<b>Contrôleur du travail</b>	<b>Intérim 1</b>	<b>Intérim 2</b>
le contrôleur du travail de la section 11, Schérazade GOUFFI	le contrôleur du travail de la section 13, Françoise PERRAUX	L'inspectrice du travail de la section 1, Esther PICARD
le contrôleur du travail de la section 13, Françoise PERRAUX	le contrôleur du travail de la section 11, Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section 9, Chantal GIRERD

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des contrôleurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un contrôleur du travail des unités de contrôle Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 2.2, 3.2, 4.2, 5.2, 6.2 du présent article.

### **1.3. : Intérim du directeur-adjoint inspectant, des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales)**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Lyon-Centre, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Lyon-Centre, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports.

## **2. Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest**

### **2.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :**

<b>Inspecteur du travail</b>	<b>Intérim 1</b>	<b>Intérim 2</b>	<b>Intérim 3</b>	<b>Intérim 4</b>
l'inspectrice du travail de la section 14, Mélanie GIMENEZ	l'inspectrice du travail de la section 19 Julie GINECCI	l'inspectrice du travail de la section 24, Anne PEYSSONNEAUX	l'inspectrice du travail de la section 16, Caroline BLANC	l'inspectrice du travail de la section 15, Annick TALON
l'inspectrice du travail de la section 19, Julie GINECCI	l'inspectrice du travail de la section 24, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice du travail de la section 16, Caroline BLANC	l'inspectrice du travail de la section 14, Mélanie GIMENEZ	l'inspectrice du travail de la section 15, Annick TALON
l'inspectrice du travail de la section 24, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice du travail de la section 16, Caroline BLANC	l'inspectrice du travail de la section 14, Mélanie GIMENEZ	l'inspectrice du travail de la section 19, Julie GINECCI	l'inspectrice du travail de la section 15, Annick TALON
l'inspectrice du travail de la section 16, Caroline BLANC	l'inspectrice du travail de la section 14, Mélanie GIMENEZ	l'inspectrice du travail de la section 19 Julie GINECCI	l'inspectrice du travail de la section 24, Anne PEYSSONNEAUX	l'inspectrice du travail de la section 15, Annick TALON
l'inspectrice du travail de la section 15, Annick TALON	L'inspectrice du travail de la section 16, Caroline BLANC	l'inspectrice du travail de la section 14, Mélanie GIMENEZ	l'inspectrice du travail de la section 19 Julie GINECCI	l'inspectrice du travail de la section 24, Anne PEYSSONNEAUX

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 4.1, 5.1, 6.1 du présent article.

**2.2. : Intérim des contrôleurs du travail (décisions administratives) :**

<b>Contrôleur du travail</b>	<b>Intérim 1</b>	<b>Intérim 2</b>	<b>Intérim 3</b>	<b>Intérim 4</b>	<b>Intérim 5</b>
le contrôleur du travail de la section 17, Isabelle VIOSSAT	le contrôleur du travail de la section 18, Marceline MONNIER-AYMARS	le contrôleur du travail de la section 22, Bernard GENIN	le contrôleur du travail de la section 23, Malick BA	le contrôleur du travail de la section 25, Yolande LEYGNAC	le contrôleur du travail de la section 21, Corinne GUBIAN
le contrôleur du travail de la section 18, Marceline MONNIER-AYMARS	le contrôleur du travail de la section 17, Isabelle VIOSSAT	le contrôleur du travail de la section 23, Malick BA	le contrôleur du travail de la section 25, Yolande LEYGNAC	le contrôleur du travail de la section 21, Corinne GUBIAN	le contrôleur du travail de la section 22, Bernard GENIN
le contrôleur du travail de la section 21, Corinne GUBIAN	le contrôleur du travail de la section 25, Yolande LEYGNAC	le contrôleur du travail de la section 23, Malick BA	le contrôleur du travail de la section 17, Isabelle VIOSSAT	le contrôleur du travail de la section 18, Marceline MONNIER-AYMARS	le contrôleur du travail de la section 22, Bernard GENIN
le contrôleur du travail de la section 22, Bernard GENIN	le contrôleur du travail de la section 23, Malick BA	le contrôleur du travail de la section 25, Yolande LEYGNAC	le contrôleur du travail de la section 17, Isabelle VIOSSAT	le contrôleur du travail de la section 18, Marceline MONNIER-AYMARS	le contrôleur du travail de la section 21, Corinne GUBIAN
le contrôleur du travail de la section 23, Malick BA	le contrôleur du travail de la section 22, Bernard GENIN	le contrôleur du travail de la section 21, Corinne GUBIAN	le contrôleur du travail de la section 18, Marceline MONNIER-AYMARS	le contrôleur du travail de la section 17, Isabelle VIOSSAT	le contrôleur du travail de la section 25, Yolande LEYGNAC
le contrôleur du travail de la section 25, Yolande LEYGNAC	le contrôleur du travail de la section 21, Corinne GUBIAN	le contrôleur du travail de la section 22, Bernard GENIN	le contrôleur du travail de la section 17, Isabelle VIOSSAT	le contrôleur du travail de la section 18, Marceline MONNIER-AYMARS	le contrôleur du travail de la section 23, Malick BA

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des contrôleurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un contrôleur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.2, 3.2, 4.2, 5.2, 6.2 du présent article.

**2.3. : Intérim des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales) :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports.

### 3. Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne

#### 3.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 4.1, 5.1, 6.1 du présent article.

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8
L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO
L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO
L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO
L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO
L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO
L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO
L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT
L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO
L'inspectrice du travail de la section 35, Guillemette MARTIN	L'inspecteur du travail de la section 34, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section 29, Agathe KHERBACHE	L'inspectrice du travail de la section 28, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section 33, Caroline FOUQUET	L'inspecteur du travail de la section 32, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 37, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section 30, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section 31, Aurélie TOMIELLO

#### 3.2. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences générales) :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports.

#### 4. Unité de contrôle 4, RHONE-CENTRE-EST :

##### 4.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8
L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE
L'inspecteur du travail de la section 39, Kevin GOUTELLE	L'inspectrice du travail de la section 38, Marie-Pierre MAUPOINT	L'inspectrice du travail de la section 45, Christine MINARDI	L'inspectrice du travail de la section 46, Anne-Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section 42, Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON	L'inspectrice du travail de la section 44, Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section 40, Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section 47, Catherine ELLUL

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 3.1, 5.1, 6.1 du présent article.

##### 4.2. : Intérim des contrôleurs du travail (décisions administratives) :

Contrôleur du travail	Intérim 1
Le contrôleur du travail de la section 43, Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section 48, Anne-Lise PERON

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des contrôleurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un contrôleur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.2, 2.2, 3.2, 5.2, 6.2 du présent article.

#### **4.3. : Intérim des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales) :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports.

### **5. Unité de contrôle 5, RHONE-NORD-et-AGRICULTURE :**

#### **5.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :**

<b>Inspecteur du travail</b>	<b>Intérim 1</b>	<b>Intérim 2</b>	<b>Intérim 3</b>	<b>Intérim 4</b>	<b>Intérim 5</b>	<b>Intérim 6</b>	<b>Intérim 7</b>
L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY	L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE
L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY
L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY	L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE
L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY
L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY	L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE
L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY
L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY	L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE	L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI	L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES
L'inspectrice du travail de la section 57, Dominique TYRODE	L'inspectrice du travail de la section 50, Annie LIEFFROY	L'inspectrice du travail de la section 51, Florence DUFOUR	L'inspecteur du travail de la section 55, Denis METAXAS	L'inspectrice du travail de la section 53, Maithé JORDAN	L'inspectrice du travail de la section 56, Marie-Jo CANIZARES	L'inspectrice du travail de la section 52, Marie-Noëlle PAYA	L'inspectrice du travail de la section 49, Myriam VITTI

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Transports selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 3.1, 4.1, 6.1 du présent article.

## 5.2. : Intérim des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales) :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle **Rhône-Nord-et-Agriculture**, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle **Rhône-Nord-et-Agriculture**, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Transports.

## 6. Unité de contrôle 6, RHONE-TRANSPORTS :

### 6.1. : Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décisions administratives) :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8
L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la Section 63 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE
L'inspecteur du travail de la section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la Section 63 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX
L'inspecteur du travail de la Section 63 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la Section 62 Gilles GOURC
L'inspectrice du travail de la section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la Section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section 63 Hugo JUSTO
L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la Section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la Section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section 63 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS
L'inspectrice du travail de la Section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la Section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section 63 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI
L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la Section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section 63 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la section 66 Fanette LEGRAND
L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la Section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section 63 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE
L'inspecteur du travail de la section 69 Thierry AFFRE	L'inspectrice du travail de la section 61 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la Section 62 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section 63 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la Section 64 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section 65 Ilan DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la section 66 Fanette LEGRAND	L'inspectrice du travail de la section 67 Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section 68 Vincent GAILLARD

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un inspecteur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 3.1, 4.1, 5.1 du présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des contrôleurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un contrôleur du travail des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture selon les modalités fixées respectivement par les paragraphes 1.1, 2.1, 3.1, 4.1, 5.1 du présent article.

## 6.2. Intérim des inspecteurs du travail et des contrôleurs du travail (compétences générales) :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Transports, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de l'unité de contrôle Rhône-Transports, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture.

### Article 4 ter : Intérim des responsables d'unité de contrôle

#### 1. Intérim des responsables d'unité de contrôle

Responsable d'unité de contrôle	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5
Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Sylvie GAUTHIER, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports
Sylvie GAUTHIER, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre
Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Sylvie GAUTHIER, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest
Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Sylvie GAUTHIER, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports
Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Sylvie GAUTHIER, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest
Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Olivier PRUD'HOMME, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Centre	Martine LELY, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Nord-et-Agriculture	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Sylvie GAUTHIER, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Transports	Audrey LAYMAND, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne

### Article 5 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 6** : L'arrêté 2018\_09\_06\_05 du 6 septembre 2018 est abrogé.

**Article 7** : Le responsable de l'unité départementale du Rhône de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Villeurbanne, le 29 novembre 2018

Le Responsable de l'unité départementale  
du Rhône de la Direction Régionale des  
Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi de  
la région Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Daniel CRISTOFORETTI